

<https://enseignants.se-unsa.org/Audience-au-ministere-la-QVCT-au-centre-des-debats>



Audience au ministère : la QVCT au centre des débats !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 31 mars 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Reçus jeudi dernier en audience au cabinet d'Élisabeth Borne, nous avons porté ou réitéré un certain nombre de demandes, mais également d'alertes, afin que des réponses et des rectifications puissent être effectuées dans les meilleurs délais. Toutes convergent vers un point central : notre QVCT !

Au programme : recrutement d'AESH, accords QVCT, recrutement et formation initiale, mobilité géographique, direction d'école, évaluations nationales.

>

- *Recrutement d'AESH : une alerte utile*
-

Alertés par des territoires sur la clôture annoncée en rectorat des recrutements d'AESH pour l'année scolaire restante, nous avons questionné le cabinet sur la réalité des directives nationales.

Il nous a été confirmé qu'aucune consigne n'avait été passée ministériellement pour mettre fin aux recrutements et qu'un contact allait être pris avec les territoires concernés pour connaître les difficultés justifiant cette situation.

Nous veillerons à ce que les équipes en écoles et établissements ne se retrouvent pas en difficulté, les notifications MDPH et les besoins d'accompagnement des élèves ne s'arrêtant pas en cours d'année, eux !

- *QVCT : ni une option ni une somme de mesurette*
-

Le dialogue sur des accords QVCT (qualité de vie et conditions de travail) au sein de notre ministère a débuté. Il était urgent !

Au-delà du travail entamé avec la DGRH, il est indispensable que ces accords soient politiquement soutenus par la ministre. Il en va de l'effectivité du dialogue et de l'amélioration des orientations à prendre.

Par exemple, en matière de handicap, il ne s'agit pas uniquement d'accorder un aménagement de poste, mais de s'assurer de sa mise en œuvre effective et d'évaluer son impact sur le collectif de travail.

Tout comme les avis Google sur les établissements, au-delà de l'éventuelle suppression de ce type d'agissements, il convient avant tout de garantir le soutien et la protection des personnels dans leur quotidien.

Le cabinet nous a répondu avoir bien compris qu'il était nécessaire de changer de paradigme.

Ces accords ne doivent plus se limiter à un empilement de mesures, plans ou dispositifs. Ils doivent adopter une approche systémique et pragmatique pour réellement améliorer les conditions de travail des personnels !

- *Recrutement et formation initiale : aucun retard, aucun écueil n'est envisageable*
-

Les discussions sur la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et des CPE reprennent au mois d'avril, enfin !

Les arbitrages budgétaires sont actés. Le cadre général de la réforme reste le même que lors des travaux de l'année passée. À savoir, un concours en fin de L3 pour les 1er et 2d degré, avec 2 années rémunérées de formation débouchant sur un master. Pour la mise en œuvre, rien n'est figé.

Nous avons rappelé auprès du cabinet de la ministre les enjeux élevés de cette réforme quant à la nécessité de retrouver un plus grand nombre de candidats aux concours, de les accompagner mieux et plus longtemps. Aucun retard ne pourra à nouveau être pris ! Aucun détail dans la transition à réussir entre les deux dispositifs, actuel et futur, ne pourra être oublié !

Nous demandons à la ministre d'une part qu'elle ne cède pas aux pressions des détracteurs de la réforme et d'autre part qu'elle garantisse un dialogue exigeant pour respecter scrupuleusement le calendrier annoncé et pour anticiper tous les aspects RH.

- *Mobilité géographique : il est urgent de desserrer l'étreinte*
-

Les résultats des mutations interacadémiques et interdépartementales sont tombés il y a peu et les chiffres sont toujours aussi dramatiques pour les collègues.

Des groupes de travail ministériels sont (enfin !) prévus afin de faire évoluer les règles de mobilité.

Au SE-Unsa, nous avons accueilli favorablement la perspective de ces discussions mais nous avons surtout rappelé nos revendications et l'urgence de mettre en place des mesures concrètes.

Nous ne pourrions pas nous contenter de mesures cosmétiques pour améliorer significativement la mobilité des agents...

Le ministère nous a indiqué qu'il n'y avait pas de calendrier précis et que tout était ouvert. Nous serons, comme à notre habitude, force de propositions !

- *Liste d'aptitude direction d'école : appliquer simplement la réglementation !*
-

Depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités d'inscription sur la liste d'aptitude direction liées à la loi Rilhac, nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention du ministère sur des interprétations locales différentes des textes réglementaires, qui mettent en difficulté les collègues.

Malgré deux courriers aux deux derniers ministres, la situation n'a toujours pas trouvé de solution.

Nous demandons donc une nouvelle fois à la ministre Borne de rappeler aux départements la réglementation en vigueur afin de la faire respecter et d'harmoniser les pratiques.

Si le ministère nous a répondu se pencher sur cette question, il nous a aussi confirmé qu'un nouveau référentiel de mission des directeurs ainsi qu'un nouveau vadémécum étaient à l'écriture.

Nous avons exigé d'être associés à la rédaction de ces deux textes qui sont essentiels pour adapter le travail des directeurs et directrices au contexte actuel ainsi que pour alléger leur charge de travail.

- *Évaluations nationales : le ministère rétropédale, le SE-Unsa s'engage*
-

Contrairement à ce que le cabinet de la ministre avait répondu à notre demande d'une compensation de 6 h supplémentaires pour les enseignants de CP doublement concernés par le travail engendré par les évaluations nationales, ce dernier revient sur ses engagements !

Au SE-Unsa, nous comptons bien le dénoncer sur le fond et la forme !

>> Lire notre article